

Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/2848 de la Commission 11 novembre 2024 modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 en ce qui concerne la période d'approbation des substances actives fenpyrazamine et flumétraline,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **AGRILECTUS***

de la société *AGRICANIGOU SARL*

numéro de dossier *n°2025-0009*

Considérant que l'approbation de la substance active fenpyrazamine contenue dans le produit expire le 15 janvier 2025, conformément au règlement (UE) 2024/2848 susvisé,

Considérant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence PROLECTUS (AMM n°2140184),

Considérant en conséquence que les exigences visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 ne sont plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France, à compter du 15 janvier 2025**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	AGRILECTUS	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	AGRICANIGOU SARL BP 40405 5 rue du Moulinas 66334 CABESTANY CEDEX France	
Formulation	Granulé dispersable (WG)	
Contenant	500 g/kg - fenpyrazamine	
Produit de référence	Nom commercial	PROLECTUS
	N° AMM	2140184
Numéro d'intrant	385-2019.01	
Numéro de permis	2200239	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	15/01/2025
Date limite pour la vente et la distribution	15/07/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	15/01/2026

A Maisons-Alfort, le 08/01/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...